



## Mise en œuvre des Priorités stratégiques 2013-2015

Vers la reconnaissance du modèle Accorderie

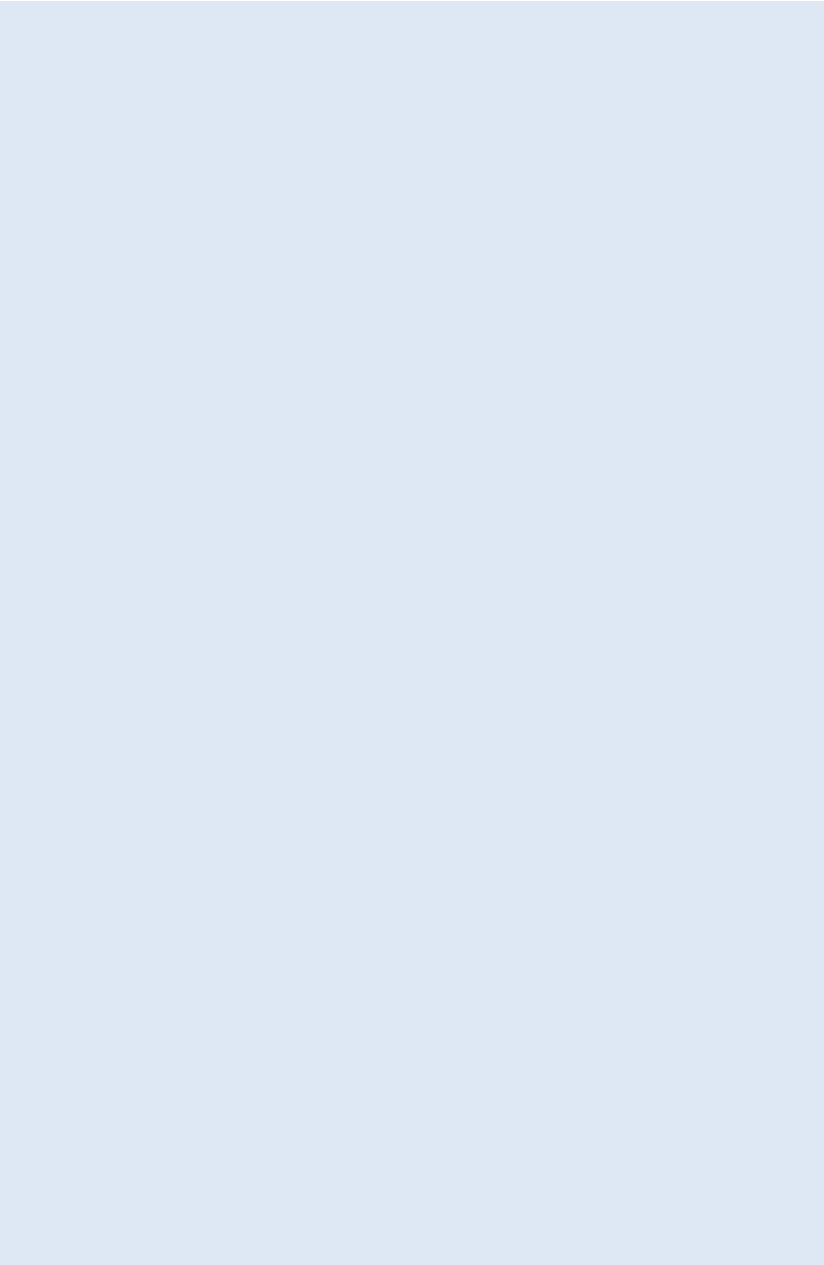
(mise à jour 2014)

Un projet financé par :

THE J.W. McCONNELL  
FAMILY FOUNDATION

---

LA FONDATION DE LA  
FAMILLE J.W. McCONNELL



Ce document a été réalisé par le Réseau Accorderie. Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [www.accorderie.ca](http://www.accorderie.ca).

**Rédaction**

Jonathan Maheu, directeur général

**Remerciements**

Des remerciements particuliers sont adressés aux Accordeurs-es, sans qui notre mouvement n'existerait pas, et, surtout, aux salariés-es des Accorderies et de leur Réseau, dont la généreuse contribution est à l'origine des contenus présentés dans ce document.

©Réseau Accorderie, 2014

**Tous droits réservés.**

La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Réseau Accorderie.

## Le modèle Accorderie en bref

Dans une publication scientifique de l'Institut Veblen de Paris (France) parue en septembre 2012, la docteure en sciences économiques au Laboratoire Triangle lié à l'Université Lumière Lyon 2, Marie Fare, soulignait qu' « une innovation sociale québécoise s'invite depuis quelque temps en France. Son originalité tient au couplage des trois dispositifs qui apparaissent d'ordinaire séparément : la monnaie-temps, le crédit solidaire et le groupement d'achat. » M<sup>me</sup> Fare faisait référence au modèle Accorderie : un projet collectif dont la mission est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en utilisant l'échange de services et l'éducation par la coopération. L'Accorderie se démarque des réseaux locaux d'échange puisque l'échange n'est pas une finalité, mais un moyen d'intervention. L'échange est utilisé pour animer un système économique alternatif permettant à toute personne de mettre en valeur ses talents et ses compétences.

Dans ce système, la monnaie est dite « sociale ». L'unité d'échange est le temps. À l'Accorderie, une heure de service donné équivaut à une heure de service reçu. Tous les services sont mis sur le même pied d'égalité. La valeur de cette monnaie est à valeur humaine : elle ne peut donc pas être convertie en argent. De fait, l'Accorderie permet de créer un espace de solidarité entre des personnes d'âge, de classe sociale, de nationalité et de sexe différents sur un même territoire. Elle contribue également à changer la société en proposant une manière différente de penser et de vivre les relations humaines dans l'économie.

Le premier volet de cette action se situe dans l'organisation et l'animation, par les Accorderies, de l'échange de services à trois volets :

- **l'échange individuel**, qui se réalise entre deux membres ou entre un-e membre et un petit groupe de membres (peinture, massothérapie, déménagement, cours de langue, soupers du monde, etc.);
- **l'échange collectif**, par lequel L'Accorderie offre des services d'intérêt général qui s'adressent à l'ensemble de ses membres, les Accordeurs-es (groupe d'achats, crédit solidaire, prêt AccOrdi, etc.);
- **l'échange associatif**, où l'Accorderie rémunère des Accordeurs-es pour leur implication à son administration et à son fonctionnement (gestion des activités d'échange collectif, accueil des nouveaux membres, etc.).

Le deuxième volet se trouve dans l'éducation par la coopération. Constituées en coopératives de solidarité ou en organismes à but non lucratif, les Accorderies favorisent la participation collective de leurs membres dans :

- leur engagement, notamment dans le cadre de l'échange associatif, au sein de différents comités de travail et de vie associative;
- leur contribution, à titre de bénévoles, à la gouvernance démocratique par l'entremise du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle.

## La réussite de l'implantation du modèle

Créé à Québec, en 2002, par la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation Saint-Roch, le modèle Accorderie s'est développé depuis plus de dix ans au Québec. Les quelque 3 000 membres inscrits-es s'offrent plus de 1 000 services différents. Cette innovation sociale québécoise est expérimentée en France depuis l'automne 2011 et des communautés francophones au Nouveau-Brunswick et en Ontario évaluent présentement l'opportunité d'implanter le modèle sur leur territoire.

### Un mouvement qui s'est structuré et qui prend son envol

Devant la multiplication des demandes de communautés pour démarrer une Accorderie, on a fondé, en 2006 et à l'initiative de L'Accorderie de Québec, le Réseau Accorderie. Pour construire ce mouvement en devenir, on s'est doté d'une gamme variée d'outils pour appuyer le démarrage, l'action et le financement des Accorderies (manuel d'opération, guides de formation, modèles de plan d'affaires et de reddition de comptes, etc.).

On a également produit des outils dans le but de faire connaître le modèle et d'asseoir sa crédibilité (Charte des Accorderies, Convention de franchise sociale, image de marque, imprimés, sites Internet, etc.). Et avec l'apport du Réseau, les Accorderies se sont concertées et ont fait de l'intercoopération (conférences téléphoniques, comités de travail commun, rencontres de réflexion stratégique, etc.).

### Un concept de monnaie sociale qui se démarque à l'international

Les créateurs du modèle n'ont évidemment pas inventé le concept de monnaie-temps à la base de l'échange de services. L'Accorderie partage le concept avec les banques de temps (Time Banks), avec les LETS (Local Exchange Trading Systems) dans plusieurs pays anglo-saxons et avec leurs équivalents français, les SEL (Systèmes d'échange local). Toutefois, L'Accorderie s'en distingue par sa formule d'échange de services à trois volets décrits plus haut et par la forte prise en charge démocratique des membres, qui, combinée avec la présence des salariés-es et de lieux de rassemblements, permettent d'assurer le dynamisme de l'entreprise collective.

Soulignons que la rémunération en heures du travail accompli par les membres est une forme de reconnaissance qui permet de s'évaluer autrement que par l'argent. Ce facteur de succès des Accorderies est primordial! Notons, à titre comparatif, que le manque de reconnaissance du travail bénévole est justement une des causes de l'essoufflement de ce bénévolat qui fait vivre tant d'organismes au Québec.

## Des coopératives et des OBNL qui repoussent les limites de l'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale sont ancrées localement, soit sur des territoires dévitalisés, soit en proximité de partenaires partageant la même vision. Les Accorderies sont de véritables réseaux de proximité de l'entraide. Elles s'implantent sur les territoires en partenariat avec les acteurs du milieu (organismes communautaires et bénévoles, par exemple). Ce qui plaît dans le modèle Accorderie, c'est entre autres son approche du volet marchand.

En règle générale, les entreprises collectives génèrent des revenus en argent de la vente de biens et de services et utilisent leurs profits pour les réinvestir à des fins sociales. À l'Accorderie, il n'y a pas d'argent. On vend des services en générant des revenus en temps et les gains en heures des Accordeurs-es sont réinvestis dans l'échange de services. On repousse ainsi les limites de « l'économie autrement » qui est valorisée par le milieu de l'économie sociale.

## Une façon novatrice de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Il existe un éventail d'approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs de ces approches sont axées sur l'intervention directe, la formation adaptée, l'acquisition de compétences, l'insertion en emploi, etc. D'autres approches, assez novatrices, ont comme objectif d'accompagner les personnes et les collectivités afin qu'elles entrent, par elles-mêmes et pour elles-mêmes, dans un cycle de changement de leur propre situation. C'est particulièrement le cas de l'Accorderie, qui

contribue à améliorer les conditions et la qualité de vie des personnes plus vulnérables. Tout en permettant la mixité sociale, où les personnes issues de milieux culturels, sociaux et économiques variés apprennent les uns des autres, les Accorderies facilitent la prise de conscience, la confiance en soi et la solidarité.

L'Accorderie a en effet cela d'intéressant que des membres, qui sont considérés-es comme prestataires de programmes d'aide sociale ou des bénéficiaires d'organismes de charité et de bienfaisance, peuvent devenir « offreurs » d'aide, et non plus seulement des « receveurs ». De même, des membres ayant des conditions et une qualité de vie plus confortables enrichissent cet espace de coopération et s'intéressent à la manière « Accorderie » de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Le temps d'une nouvelle croissance

Le modèle Accorderie est une innovation sociale qui répond aux besoins des milieux, qui a fait ses preuves et qui est bien établie. Ce n'est donc pas un hasard si le modèle gagne en popularité ces dernières années. Près d'une centaine de communautés d'ici et d'ailleurs ont manifesté, dans les dernières années, leur intérêt de se doter de ce projet collectif et le nombre d'Accorderies va en grandissant. Devant cette demande, le mouvement a mené, en 2012, une réflexion sur le passage qu'il doit effectuer – autrement dit sur ce qu'il doit faire – pour assurer la pérennité du modèle Accorderie et réussir la croissance annoncée.

Pendant des semaines, des discussions ont eu lieu à l'intérieur du mouvement Accorderie et des consultations ont été faites auprès de partenaires actuels et potentiels. À terme, il a été convenu que le principal levier visant à entrer dans une nouvelle phase de développement se trouve dans la reconnaissance du modèle Accorderie en tant qu'innovation sociale à soutenir et à déployer. Cette reconnaissance, le mouvement souhaite l'acquérir auprès des acteurs locaux et nationaux du développement social et économique, des organismes municipaux et régionaux et du gouvernement du Québec. Elle contribuera à l'atteinte de **deux objectifs** :

- **Renforcer la vitalité des Accorderies et de leur Réseau**

Tel que mentionné, les Accorderies opèrent un système économique alternatif dont la monnaie est le temps. Puisqu'elles ne génèrent pas de revenus pécuniaires, leur viabilité ainsi que celle de leur Réseau est assurée par l'entremise du soutien financier au fonctionnement en provenance d'un collectif de partenaires engagés et convaincus. On retrouve parmi ces partenaires des fondations (la Fondation Lucie et André Chagnon, La fondation de la famille J. W. McConnell, etc.) et d'autres acteurs socioéconomiques (la Caisse d'économie solidaire Desjardins, des organismes communautaires et bénévoles, etc.).

Dans une perspective de vitalité à long terme, le mouvement entend diversifier ses sources de financement, notamment en ralliant d'autres partenaires locaux, régionaux et nationaux, d'où le travail de reconnaissance qui doit être accompli.

---

- **Contribuer au changement de paradigme économique**

Adhérer au modèle Accorderie nécessite d'être dans une autre logique que celle de l'économie privée ou de l'économie publique, ou même, à certains égards, de l'économie sociale comme on l'entend en général. Effectivement, une Accorderie agit à la fois dans le secteur de l'action communautaire et dans celui de l'économie sociale. Elle intervient auprès des personnes en situation de vulnérabilité en utilisant l'échange de services et l'éducation par la coopération.

Même si les possibilités d'autofinancement d'une Accorderie sont restreintes, cela fait plus de dix ans que les membres et les partenaires croient au modèle et au changement de paradigme économique qu'il contribue à amener, et ce, tant par son fonctionnement que par la conscientisation de ses membres. Le mouvement souhaite que la particularité de cette contribution soit reconnue afin qu'elle se poursuive et s'étende sur l'ensemble du territoire québécois.

## Les quatre priorités stratégiques

Pour obtenir la reconnaissance du modèle Accorderie et ainsi effectuer le passage du mouvement vers une nouvelle croissance, les membres du Réseau ont adopté à l'unanimité, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) qui s'est déroulée à Trois-Rivières en novembre 2012, quatre priorités stratégiques. Elles sont décrites ici dans le cadre de deux axes d'intervention, soit la mise à jour du modèle et son positionnement. Ces axes ont été déterminés en fonction du type de travail qui devra être fait, soit le travail du mouvement sur lui-même, et le travail de représentation à l'externe.

### 1. Reconnaissance de la force du mouvement Accorderie

#### Mise à jour du modèle

Les Accorderies constituent un regroupement de « franchises sociales ». Depuis 2006, différents outils – la Charte des Accorderies et la Convention de franchise sociale en sont deux – ont été élaborés pour définir la relation contractuelle entre le franchiseur, qu'est le Réseau, et les franchisés, que sont les Accorderies. On retrouve dans ces outils les valeurs, les objectifs, les principes d'action, les modalités de financement et l'évaluation des activités du mouvement. Une révision du contenu de ces outils est à réaliser afin qu'ils soient plus représentatifs de la réalité actuelle et à venir.

L'arrivée des premières Accorderies en milieu rural, la diversité grandissante des projets, l'augmentation des besoins en services offerts par le Réseau et le questionnement de certaines règles et procédures sont quelques-unes des raisons qui motivent un réaménagement de la « constitution » du modèle Accorderie.

#### Positionnement du modèle

Le vocable « mouvement », qui désigne l'ensemble regroupant les Accordeurs-es, les Accorderies et le Réseau, a émergé il y a peu de temps et le démarrage récent d'Accorderies n'y est pas étranger. Au-delà du concept « marketing » associé au terme, il y a ce qu'il signifie réellement. Pour tous-tes, il représente avant tout cette volonté de se donner une vision d'avenir partagée et un discours en commun.

Qu'il soit question de la contribution du mouvement aux défis que la société québécoise doit relever, des défis internes auxquels il doit répondre dans les années à venir, le mouvement est appelé à s'affirmer sur la place publique. Il est convié à démontrer qu'il contribue au développement des territoires et qu'il en est un artisan crédible et solide.



## 2. Reconnaissance de l'Accorderie comme relevant de l'économie sociale

### Mise à jour du modèle

En analysant comment se déroule le développement d'une Accorderie, il apparaît qu'elle est le résultat d'une solidarité collective. Citons les Accorderies des quartiers de Montréal-Nord et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, qui se sont mises en place en étant partie prenante de projets de mobilisation citoyenne autour du logement social. Ceux-ci sont portés par des organismes réunis à l'initiative de Parole d'excluEs. Le développement d'une Accorderie est de fait rendu possible grâce à l'appui, durant ses premières années de vie, d'un organisme porteur et au soutien, en continu ou ponctuel, d'un consortium de partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Le volet entrepreneurial des Accorderies s'exprime ainsi par la construction d'une solidarité collective qui assure leur vitalité. Ce volet doit toutefois être bonifié afin d'assurer la pérennité financière des Accorderies. La diversification des partenariats et l'étude de la possibilité de générer des revenus pécuniaires tout en respectant les valeurs et les principes du modèle seront les fers de lance de cette bonification.

### Son positionnement

Lors de la session parlementaire de l'automne 2013, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi sur l'économie sociale. En se penchant sur la définition d'économie sociale que le projet de Loi comprend, il semble évident que les Accorderies y sont incluses. En plus de répondre aux principes énoncés, elles ont des « activités

économiques réalisées à des fins sociales (...) [qui] consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services ». Pour le mouvement, c'est une reconnaissance formelle, par les pouvoirs publics, de son appartenance au troisième secteur de l'économie.

Afin de poursuivre sur cette lancée, on cherchera à faire passer le message de cette reconnaissance afin que le milieu de l'économie sociale et les acteurs socioéconomiques qui y sont liés, comme les pôles régionaux d'économie sociale du Québec, considèrent les Accorderies comme faisant partie du secteur de l'économie sociale, et ce, même si elles relèvent aussi du secteur l'action communautaire.

## 3. Reconnaissance de la monnaie sociale à la base de l'échange de services

### Mise à jour du modèle

Ce qui intéresse entre autres les communautés lorsqu'elles envisagent de mettre en place une Accorderie, c'est la possibilité que les gens puissent échanger des services de toute sorte, de trois façons (individuelle, collective et associative) et en ayant le temps comme monnaie. La flexibilité du modèle et les possibilités qu'il offre font en sorte que des nouveaux services se créent, que les personnes font de plus en plus d'échanges de service en groupes et que des organismes d'action communautaire et bénévole demandent de s'associer avec des Accorderies.

Le mouvement est appelé à améliorer ses pratiques de gestion et de comptabilisation des heures dans les échanges individuels réalisés en groupes et à se donner des principes afin de soutenir la création de nouveaux services collectifs et associatifs.

### **Son positionnement**

À l'Accorderie, une heure de conseil juridique, qui peut se payer 125 \$ dans le système capitaliste, est égale à une heure de peinture qui vaudrait 25 \$, par exemple. Étant donné que toutes les compétences, les savoir-faire et les talents se valent, on dit que la monnaie est sociale. C'est assez novateur, mais c'est aussi difficile à classer aux plans juridique et administratif. Au Québec, une large part des organismes, des entreprises et des groupes de personnes qui échangent des biens ou des services sont désignés comme étant des réseaux de troc. Ces réseaux utilisent habituellement des unités de troc dont la valeur équivaut à ce qu'on paierait approximativement pour un bien ou un service acheté dans le système capitaliste.

Naturellement, on se rend compte que le concept de réseau de troc se marie difficilement avec ce que font les Accorderies. Des démarches seront en outre entreprises afin que soit reconnue la spécificité de la monnaie sociale Accorderie.

## **4. Reconnaissance de l'intérêt public de la mission des Accorderies**

### **Mise à jour du modèle**

Les coordonnateurs-rices et les animateurs-rices des Accorderies ont comme mandat d'organiser et d'animer l'échange de services et l'éducation par la coopération afin de favoriser l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des membres. Les salariés-es interviennent auprès des Accordeurs-es par la réalisation de rencontres individuelles ou de groupe, de sessions de sensibilisation et de formation, de suivis de comités, de discussions, de soutien à la prise en charge démocratique de L'Accorderie, etc.

L'accompagnement, quotidien et soutenu, se fait entre autres dans une optique de développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités.

Grâce aux résultats de travaux de recherche à réaliser sur cette approche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le mouvement aura en main une base significative de connaissances pour améliorer et pour accroître les pratiques d'intervention. Un transfert de connaissance est ainsi à effectuer aux fins de formation et d'acquisition de compétences du personnel des Accorderies et de leur Réseau.

**Son positionnement**

Au Québec, des milliers d'organismes communautaires sont financés au fonctionnement par le gouvernement du Québec. Leurs missions sont considérés comme étant d'intérêt public, puisqu'elles s'inscrivent dans le prolongement des missions de l'État. Plusieurs entreprises d'économie sociale sont aussi appuyées financièrement par les pouvoirs publics. Leurs finalités sociales se veulent également d'intérêt public.

Selon le mouvement, les coopératives et les OBNL Accorderies luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale en complémentarité avec les organismes publics, parapublics, municipaux, communautaires et bénévoles, et leur mission devrait être considérée comme étant d'intérêt public. Des représentations sont requises pour faire reconnaître les bénéfices socioéconomiques qu'amènent les Accorderies et leur Réseau à la société québécoise.

## La mise en œuvre des quatre priorités

Le déploiement des priorités stratégiques sera fait entre mai 2013 et novembre 2015. Les actions ici présentées seront mises en place progressivement et par le mouvement en entier. Le travail à venir en est un de fond, qui exigera plusieurs discussions et consultations, et ce, en cohérence avec les principes de l'agir collectif.

Il ne faut pas oublier que les Accorderies et leur Réseau portent une innovation sociale dont l'évolution est davantage le fruit d'un processus démocratique holistique qu'un processus décisionnel du haut vers le bas.

### 1. Reconnaissance de la force du mouvement Accorderie

Action	Objectif spécifique	Échéance
Mise à jour du modèle		
Concevoir et adopter une formule de partage du financement au sein du mouvement Accorderie	Se donner une structure durable de répartition du financement national (du Réseau vers les Accorderies) et de participation financière locale (des Accorderies vers le Réseau)	Mai 2014
Réviser les contenus de la Charte des Accorderie et de la Convention de franchise sociale	Adapter les textes à la réalité actuelle du mouvement, qui comprend l'arrivée de nouvelles Accorderies	Novembre 2015

### Son positionnement

Produire et rendre public un Plan d'ensemble 2014-2019 du mouvement Accorderie	Définir une vision globale, un positionnement sociétal et une voie de développement interne témoignant de la force du mouvement	Décembre 2014
--	---	---------------

### 2. Reconnaissance de l'Accorderie comme relevant de l'économie sociale

Action	Objectif spécifique	Échéance
Mise à jour du modèle		
Poursuivre le développement des pratiques entrepreneuriales au sein du mouvement	Faire en sorte d'élargir les solidarités collectives locales, régionales et nationales et ainsi diversifier les partenariats financiers	En continu
Élaborer et proposer des lignes directrices pour bonifier le volet entrepreneurial des Accorderies	Permettre aux Accorderies de générer des revenus pécuniaires par la vente de biens ou de services complémentaires à leur mission	Novembre 2015
Son positionnement		
Établir des partenariats avec le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	Asseoir la crédibilité du mouvement en tant que regroupement agissant dans l'économie sociale	Février 2014

### 3. Reconnaissance de la monnaie sociale à la base de l'échange de services

Action	Objectif spécifique	Échéance
<b>Mise à jour du modèle</b>		
<b>Concevoir et établir des principes gestion et le développement de la monnaie sociale</b>	Mieux encadrer la comptabilisation du temps dans l'échange individuel et la création de nouveaux services collectifs et associatifs	Juin 2014
<b>Son positionnement</b>		
<b>Élaborer une position étayée sur la classification juridique et administrative de la monnaie sociale</b>	Avoir un discours articulé et vulgarisé en faveur d'une reconnaissance éventuelle de la monnaie sociale	Septembre 2014
<b>Faire des représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada sur la désignation des Accorderies en réseaux de troc</b>	Obtenir, au besoin, un statut juridique et administratif particulier pour la formule d'échange de services Accorderie	Avril 2015

### 4. Reconnaissance de l'intérêt public de la mission des Accorderies

Action	Objectif spécifique	Échéance
<b>Mise à jour du modèle</b>		
<b>Réaliser des activités de recherche sur les impacts socioéconomiques des Accorderies</b>	Comprendre davantage la contribution des Accorderies à lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec	En continu
<b>Élaboration et diffusion d'outils de transfert des connaissances sur l'approche d'intervention des Accorderies</b>	Former les salariés-es des Accorderies et leur Réseau sur les notions et les pratiques à utiliser dans leurs interventions	Novembre 2015
<b>Son positionnement</b>		
<b>Mettre en lumière, auprès des municipalités et du gouvernement du Québec, l'intérêt public de la mission des Accorderies</b>	Ouvrir la porte à l'établissement de partenariats financiers avec les milieux municipal et gouvernemental	Juin 2015



160, rue St-Joseph Est, bur. 2.4,  
Québec (Québec) G1K 3A7  
Téléphone : 418 524-2597  
Télécopieur : 418 525-1177  
Courriel : [reseau@accorderie.ca](mailto:reseau@accorderie.ca)